



# INSCRIPTION 2020/2021

## DOSSIER ADHERENT INDIVIDUEL

### FURNES EN WEPPE

Nom danseur : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Téléphones des parents **obligatoires** :

.....

CHOIX	COURS	NES EN	JOUR	DUREE	HORAIRES	PRIX
<input type="checkbox"/>	CLASSIQUE 1	6-8 ANS	MERCREDI	1H	14H00-15H00	140€/1H/sem
<input type="checkbox"/>	CLASSIQUE 2	9-13 ANS	MERCREDI	1H	15H00-16H00	
<b>REMISES APPLICABLES AUX COURS CI-DESSUS : FAMILLE DE 2 PERS -20€ / FAMILLE DE 3 PERS -30€</b> <b>--- A DEDUIRE DE LA DERNIERE MENSUALITE</b>						.....€
Le règlement de cette somme est effectué par :		Espèces <input type="checkbox"/>	<b>TOTAL : .....</b> €			
		4 chèques <input type="checkbox"/>				
		6 chèques <input type="checkbox"/>				

Montant de l'adhésion annuelle	4 Chèques = ½ période 1 + ½ période 1 période 2 + période 3	6 Chèques = ½ période 1 + ½ période 1 + ½ période 2 + ½ période 2 + ½ période 3 + ½ période 3
140€	28x2 + 42 + 42	28x2 + 21x2 + 21x2

Période 1 = septembre-octobre-novembre-décembre

Période 2 = janvier-février-mars

Période 3 = avril-mai-juin

Les cours de DANSE CLASSIQUE ont lieu 92 Rue Pasteur à Furnes en Weppes

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DANSEUR

TenDancesWeppes II

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Adresses e-mail des parents EN MAJUSCULES :

.....

Merci d'indiquer les noms et les cours de chaque membre d'une même famille inscrit **en danse**:

.....

.....

Je désire recevoir une attestation à fournir à mon employeur et prends note qu'une fois l'attestation délivrée, aucun remboursement ne sera possible. OUI  NON

Pièces à joindre **Impérativement à l'inscription:**

- Certificat médical précisant le non contre-indication à la pratique de la Danse à fournir lors du 1<sup>er</sup> cours
- Règlement intérieur signé, lu et approuvé
- Autorisation parentale pour la photographie signée
- RIB
- Référence du contrat d'assurance civile :

Nom de l'assurance..... Numéro de sociétaire.....

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE à l'exception du certificat médical indispensable lors du 1<sup>er</sup> cours.**

**TENDANCES WEPPEES II SE LAISSE LA POSSIBILITE DE REFUSER L'ACCES AU COURS DE DANSE LE CAS ECHEANT.**

## **AUTORISATION PARENTALE POUR LA PHOTOGRAPHIE**

L'association TenDances Weppes II possède un site internet [www.tendancesweppes.com](http://www.tendancesweppes.com) où sont diffusées les diverses manifestations organisées dans le cadre de son activité.

Nous vous invitons à remplir l'autorisation suivante pour que votre enfant puisse être pris en photos.

Toutefois, TenDances Weppes II ne peut pas être tenue responsable des photographies et films pris et diffusés sur d'autres sites, par les enfants eux-mêmes de façon illicite et à l'insu des autres adhérents. Ces personnes s'exposent dans ce cas aux sanctions prévues par le code civil – Art.9 par le code pénal – Art. 226-1,-2,-8 notamment sur le respect du droit à l'image.

Monsieur, Madame .....

Parents de .....

Autorisent la prise de photos et la diffusion de films faits par TenDances Weppes II lors de manifestations.

OUI  NON

Signatures des parents

# REGLEMENT INTERIEUR

## MESURES SPECIALES CRISE SANITAIRE COVID-19 :

AFIN QUE CHAQUE DANSEUR PUISSE S'EPANOUIR DANS SON ACTIVITE, UN PROTOCOLE CONCERNANT LES COURS DE LA SAISON 2020/2021 EST EN COURS D'ETABLISSEMENT.

IL VOUS SERA COMMUNIQUE AVANT LA RENTREE.

LES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION SE LAISSENT LE DROIT DE REVENIR VERS TOUT ELEVE OU PARENT N'APPLIQUANT CE PROTOCOLE.

Les danseurs doivent avoir **une tenue obligatoire**, adaptée à la pratique spécifique de chaque danse sous peine de refus de l'enfant :

- Justaucorps, collants et ballerines roses, cheveux attachés en chignon pour la Danse Classique.

Prévoir une petite bouteille d'eau à chaque cours.

Pour le bien des danseurs, le professeur se réserve le droit de changer un élève de cours afin de l'ajuster à son niveau.

**Le certificat médical devra impérativement être fourni au plus tard au 1er cours du début de saison sous peine d'exclusion du danseur.**

La responsabilité de TenDances Weppes II ne peut être engagée en dehors des heures de cours, notamment lors des trajets.

**En cas d'absence de votre enfant, la personne responsable du cours doit être prévenue par mail à [tendancesweppes@gmail.com](mailto:tendancesweppes@gmail.com) .**

En cas d'absence injustifiée, TenDances Weppes II se réserve le droit de contacter les parents par le moyen de son choix.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires sauf avis contraire du professeur.

Le professeur se réserve le droit d'annuler exceptionnellement un cours pour raison médicale ou professionnelle, après avoir informé par mail ou affichage local, les adhérents.

En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale.

En début d'année, **deux cours d'essai sont possibles.**

Les enfants se doivent de respecter tant leur professeur que les règles de sécurité et le matériel de la salle sous peine d'exclusion. Il est interdit de mâcher du chewing-gum pendant les cours et dans la salle.

Les adhérents doivent respecter les horaires de début et de fin du cours.

La présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours.

**Vous êtes cependant priés de vous assurer de la présence du professeur avant de laisser votre enfant.**

Lors du gala de fin d'année, pour des raisons évidentes de sécurité, aucun enfant ne sera rendu avant la fin de la représentation.

**Toutes les informations relatives à la Danse seront envoyées par e-mail.**

A Sainghin, le .....

Signatures des parents, précédées de la mention « lu et approuvé » :

Signature de l'enfant :